

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 30 juin 2017 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Louis BAZIN - Mathieu CHENAL - Jean-Christophe GROGNIET - Marie GUNIE - Samuel LEDANOIS - Jean-Christophe MARTIN - Pierre MERMIN - Erika PIANI - Julie PONT - Annie RELIER - Annie RELIER-TISSERAND - Sylvie THOMAS - Annie VANDEKERCKHOVE - Jean-Michel VORGER

**Représentés :** Jean-Louis BAZIN par Jean-Michel VORGER ; Jean-Christophe MARTIN par Sylvie THOMAS ; Julie PONT par Erika PIANI ; Annie RELIER-TISSERAND par Samuel LEDANOIS ; Annie VANDEKERCKHOVE par Annie RELIER

Le compte rendu du 19 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE PARTIELLE

Election des délégués :

- Jean-Michel VORGER
- Jean-Louis BAZIN
- Jean-Christophe MARTIN

Election des suppléants :

- Pierre MERMIN
- Marie GUNIE
- Erika PIANI

### AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

#### 1 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux collectivités de demander une dérogation à Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale organiser la semaine scolaire. Le conseil municipal ayant manifesté son souhait de modifier l'organisation de la semaine scolaire en supprimant les Temps d'activités périscolaires et organisant la semaine sur 4 jours décide, avec 2 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour de demander à Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale une dérogation pour modifier l'organisation des enseignements à l'école primaire La Croix de Fer à compter de la rentrée 2017, telle que :

- Suppression des Temps d'Activités Périscolaires
- Enseignements répartis sur 8 demi-journées :
  - Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15

#### 2 – TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2017-2018

Suite à l'arrêt des TAP il convient de modifier les tarifs et horaires de la garderie périscolaire

Horaires : Les lundi – mardi – jeudi - vendredi : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30

Tarifs	1er Trimestre du 04/09 au 22/12/2017	2ème trimestre du 08/01 au 06/04/2018	3ème Trimestre du 23/04 au 06/07/2018
Forfait matin et soir	262 €	201 €	164 €
Forfait matin	107 €	82 €	67 €
Forfait soir	242 €	186 €	151 €
Tarif matin : 2.40 €	Tarif soir : 5.40 €	Tarif à 1½ heure : 1.20 €	

La séance est levée à 18h30